BILLOM Communauté

LISTE DES DELIBERATIONS
Auteur : Jérôme PIREYRE, Président
Date de publication : 17 novembre 2026

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 16 novembre 2026 à la salle des fêtes de Chauriat sous la présidence de Jérôme PIREYRE, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N° 109	Urbanisme	Approbation modification n° 3	Approuvé à l'unanimité

L'assemblée approuve la modification n°3 du PLUI intégrant :
- des prescriptions paysagères et d'implantation (surface et hauteur autorisées notamment) pour les STECAL habitat qui sont créés,
- des ajustements sur les nouvelles OAP créées,
- une correction d'une erreur matérielle concernant la localisation précise d'un changement de destination (à la suite de demande lors de l'enquête publique).

A noter qu'en amont de l'approbation de la M3, une mise à jour simple des annexes du PLUH a également été réalisée, concernant le schéma d'assainissement actualisé de la commune de Vertaizon.

N° 110	Urbanisme	Annulation de la révision allégée n° 1	Approuvé à l'unanimité

Une procédure de révision allégée avait été engagée (délibération du 23/02/2026) pour répondre à un besoin spécifique sur la commune de Pérignat-ès-Allier concernant le secteur d'équipements publics, sportifs et de loisirs de la commune. Au regard de diverses évolutions des projets concernés, la nouvelle municipalité a souhaité abandonner les projets.
L'assemblée valide l'annulation de la révision allégée n° 1.

N° 111	Economie	Rétrocession du local commercial et des logements locatifs sociaux de l'ilot Ste-Marie à Chauriat à la commune	Approuvé à la majorité*

L'ex Communauté de communes de Mur-ès-Allier a construit un commerce en 2002 sur la commune de Chauriat. Ce local, situé en rez-de-chaussée, est surmonté de 8 logements locatifs sociaux réalisés par Auvergne Habitat avec qui un bail emphytéotique a été signé pour 55 ans.
Depuis juillet 2002, le commerce, un multiple rural comprenant une boulangerie-pâtisserie et une épicerie était occupé par le même gérant qui a fait valoir ses droits à la retraite au 27 septembre 2026. Un préavis de 6 mois a été donné le 31 juillet pour le bail commercial.
A ce jour, des repreneurs se sont fait connaître mais, dans l'immédiat, aucun n'a signé de bail. De nombreux travaux de rafraichissement, de mise aux normes et de changement de machines (ex : four à pain) sont à prévoir et la commune souhaite récupérer le local pour le gérer directement et faire l'ensemble des investissements nécessaires et il est proposé de transférer l'ensemble du bâtiment (y compris le foncier et la bail emphytéotique).
L'assemblée valide le fait de rétrocéder l'ensemble du bâtiment, à l'euro symbolique, à la commune et de signer une convention de mise à disposition le temps que l'acte notarié soit signé, ce qui permettra à la commune de commencer à effectuer les travaux au plus vite.
* un contre, une abstention

N° 112	Rivières	AdT Litroux-Jauron : conventions de partenariat	Approuvé à l'unanimité

Depuis 2023, Billom Communauté est signataire de deux conventions concernant l'Accord de Territoire Litroux/Jauron qui précisent les modalités de fonctionnement entre les parties sur les aspects techniques et financiers avec :
- le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) pour la partie de l'Angaud situé sur Mond'Arverne Communauté (soit 5.6 km², représentant 2.14 % du bassin versant total),
- Thiers Dore et Montagne (TDM) pour le Litroux amont (soit 2.75 km² pour 1.05 % du bassin versant).

Le service rivières de Billom Communauté réalise les missions GEMAPI sur l'ensemble des bassins versants, en contrepartie, une participation financière est demandée aux autres territoires. Elle est de 1 095.22 €/ an pour le SMVVA et de 537.37 € pour TDM. Toutefois, si des travaux (hors actions globalisées de fonctionnement) sont réalisés sur l'emprise du territoire voisin, le reste à charge des travaux est supporté par la structure concernée.

N° 113	Rivières	AdT Litroux-Jauron : étude de restauration morphologique du Madet à Marveux	Approuvé à l'unanimité

En mars 2024, une crue du Madet au niveau du lieu-dit Marveux (commune de Billom) a fait céder la vanne de vidange attachée à l'étang d'un ancien moulin (Moulin RICHARD). Ce plan d'eau est situé en travers du Madet.
La rivière s'est alors enfoncée et a été déconnectée de son lit naturel. Une pollution du Madet sur les 2,5 km en aval a également été constatée par la fédération de pêche du Puy-de-Dôme et l'Office Français de la Biodiversité créant un préjudice important pour la vie aquatique de la rivière.
Le service rivières de Billom Communauté a ainsi été sollicité par les services de l'Etat pour accompagner les propriétaires dans la résolution de cette situation et prendre en charge les aspects techniques et financiers qui relèvent de la compétence GEMAPI. La nouvelle propriétaire, qui souhaite créer une écurie pour propriétaires de chevaux, a bien compris les enjeux environnementaux et laisse aux techniciens le soin de suivre le projet et de le dimensionner ainsi que nécessaire. Pour ce faire, et avant d'envisager des travaux, une étude préalable doit être réalis pour évaluer les besoins techniques et hydrauliques du projet.
Après consultation de bureaux d'études, l'assemblée retient l'offre du cabinet GEOVAL pour un montant 31 800 € pour laquelle une subvention de 50 € (soit 15 900 €) peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'eau. Le reste à charge incombera à Billom Communauté.

N° 114	Schéma cyclable	Modification des deux conventions	Approuvé à l'unanimité

Deux conventions régissent les relations entre Billom Communauté et l'association OBRADOR en charge de la gestion de la Maison du vélo. Après 6 mois d'ouverture, des ajustements sont nécessaires afin de prendre en compte les frais de transactions liés aux réservations en ligne d'une part, et d'autre part l'enveloppe annuelle maximale fixée à 1 500 € pour les dépenses des pièces d'usure et des consommables.

N° 114	Schéma cyclable	Achat d'un vélo type lontgtail	Approuvé à la majorité*

Depuis l'ouverture, force est de constater que la Maison du vélo a déjà connu un vif succès pour la location des vélos électriques. En revanche, elle peine à trouver son public pour le vélo-cargo et le vélo adapté.
En revanche, il y a eu plusieurs demandes de famille pour des transports d'enfants. Il est ainsi validé l'acquisition d'un vélo type « longtail » ainsi qu'un harnais pour le vélo-cargo. La dépense s'élèverait à 4 300 € et serait aidée à 50 %par le programme Avélo3.

N° 115	Schéma cyclable	Acquisitions foncières	Approuvé à la majorité*

Dans le cadre de la création de l'itinéraire cyclable Billom-Pérignat-Cournon, des acquisitions foncières doivent être réalisées et concernent à chaque fois une bande de terre de moins de 10 mètres de large en bordure de parcelle.
Il s'agit, à Billom, d'éviter de passer par un chemin existant présentant une pente assez marquée et à Pérignat, de longer la départementale, tout en restant à bonne distance de celle-ci en entrée du bourg, pour relier un chemin existant.
L'assemblée valide l'acquisition de la parcelle YN 85 à Billom de 2 000m² pour 6 000 €, la ZB 444 à Pérignat/Allier de 439 m² pour 1 317 € et la ZB 442 toujours à Pérignat de 350 m² dont les négociations sont en cours avec les propriétaires.
Par ailleurs, Billom Communauté assumera les frais de bornage.
*1 contre et 4 abstentions

N° 116	Administration	Commission d'appel d'offres	Approuvé à l'unanimité

Dans le Code de la commande publique, aucune règle ne prévoit la composition et le fonctionnement des commissions d'appel d'offre. Pour garantir le bon fonctionnement de cette dernière et sécuriser juridiquement les procédures, l'assemblée valide son propre règlement.

N° 117	Ressources humaines	Créations de postes	Approuvé à l'unanimité

À la suite de la réussite de deux agents d'une part à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe et d'autre part à celui d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, l'assemblée valide la création de ces postes pour que soient nommés les deux agents à compter du 1er décembre 2026.

N° 118	Ressources humaines	Accroissement saisonnier et surcroît d'activité	Approuvé à l'unanimité*

L'assemblée autorise le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des accroissements saisonniers d'activité et des surcroîts temporaires d'activité si cela s'avère nécessaire. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

N° 119	Finances	Fonds de concours aux communes	Approuvé à l'unanimité

Un fonds de concours est attribué à la commune de Fayet-le-Château pour un montant de 16 475 € pour l'amélioration énergétique de deux logements communaux (pompe à chaleur réversible, remplacement de persiennes métalliques par des volets en bois) ainsi que des locaux administratifs de la mairie et de la salle du conseil municipal (volets en bois, 2 pompes à chaleur air-air réversibles en remplacement de convecteurs électriques).

N° 120	Finances	Reversement de subvention entre Billom et Billom Communauté	Approuvé à l'unanimité

La ville de Billom bénéficie du versement de l'accompagnement financier Service Public Petite Enfance de 32 993.4 € versé par l'Etat (prévu par la Loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023). Toutefois, dans la mesure où c'est Billom Communauté qui exerce les compétences, il est convenu que la somme perçue sera reversée à l'intercommunalité.

N° 121	Finances	Décision modificative n° 2 du BP	Approuvé à l'unanimité

Une décision modificative est actée afin de prendre en compte :
- un fonds de concours à Territoire d'Energie 63
- des ajustements nécessaires au chapitre 12 charges de personnel liés notamment au remplacement de personnel au centre aquatique et au multi-accueil, couverts par les indemnités journalières.

N° 122	Administration	Désignation d'un délégué à TE63	Approuvé à l'unanimité

L'assemblée valide la désignation de Karine JONCOUX en tant que déléguée comme membre de la commission consultative mixte paritaire TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) de TE 63.

Fait à Billom le 17 novembre 2026

Jérôme PIREYRE
Président

Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM